



Commune de
Murs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
11	6	10	1

<u>Objet de la Délibération</u> Désignation du Président et des suppléants de la Commission communale de sécurité (CCS) - DÉLIBÉRATION N°2026-CM1604-15	L'an deux-mille-vingt-six, le seize avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le dix avril de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Alexandre BERGODAA. <u>Présents</u> : M. Alexandre BERGODAA, M. Raphaël JEAN, Mme Raymonde DE BRAUWER, M. Grégoire PITOT, M. Guy LOOP, M. Michel BLATGÉ, M. Roger SIGRIST, Mme Jessy EYCHENIÉ, Mme Céline PHILIPPON et Mme Émilie BERGODAA <u>Absents</u> : Mme Françoise BERRY (Pouvoir donné à M. Michel BLATGÉ) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Jessy EYCHENIÉ
---	--

Dans le cadre des pouvoirs généraux de police prévus à l'article L131-2 du Code des Collectivités Territoriales, la responsabilité d'assurer la sécurité des administrés incombe au maire. À ce titre, il est président de la commission communale de sécurité chargée de donner un avis sur la sécurité des établissements recevant du public.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, Monsieur le Préfet doit procéder au changement des arrêtés préfectoraux désignant les nouveaux membres des commissions communales de sécurité pour une période de 3 ans.



Par conséquent, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la désignation de délégués en matière de sécurité choisis parmi le Conseil Municipal élu le 15 mars 2026 en cas d'empêchement de Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DÉSIGNE les personnes suivantes comme susceptibles de présider cette commission en cas d'empêchement du Maire, Président de la commission communale de sécurité :

- Guy LOOP,
- Émilie BERGODAA.

PRÉCISE que ces personnes ont dès lors délégation en matière de sécurité pour les ERP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

la Secrétaire de Séance

Jessy EYCHENIÉ

le Maire

Alexandre BERGODAA

